Demande de permis de construire (P)
N° CAMAC : **223173**

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 4256 - 2023

Données générales Compétence M ou ME (*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (*) :** Ormont-Dessus
2. Lieu-dit : Moille Ronde
   et/ou adresse (*) : chemin de la Moille Ronde
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2577420 / 1130364 *(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)*
4. No de parcelles (*) : 3616
5. No ECA : 1523 1526
6. Note recen. architectural :

Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	STAFFONI, MICHEL	Raison sociale :	ETAT DE VAUD - DEIEP - DGIP
Adresse :	PLACE DE LA RIPONNE 10	Tél. :	021 316 73 00
NPA / Localité :	1014 LAUSANNE ADM CANT VD	E-mail :	info.dgip@vd.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

8. **Auteur des plans (*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieur [_] Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	TERRIN, FANNY	N° reg. mandataire :	3520
Profession :	ARCHITECTE HES		
Raison sociale :	TB&DP ARCHITECTES ASSOCIES	E-mail :	lausanne@tbdp.ch
Adresse :	rue du Maupas 8bis	Tél. :	021 320 20 65
NPA / Localité :	1004 LAUSANNE	Fax :	

9. **Nature des travaux principale (*) :** *(une seule coche possible)*

[_] Adjonction	[_] Agrandissement	[_] Changement / nouvelle destination des locaux
[_] Construction nouvelle	[_] Démolition partielle	[_] Démolition totale
[_] Reconstruction après démolition	[_] Reconstruction après incendie	[_] Rénovation totale
[X] Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Réfection des toitures en anseilles

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Demande de permis de construire (P) - 223173

Particularités

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[X] Oui [ ] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	[ ]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[ ]
13.	a) Le projet implique un défrichement de m^2 *(cocher aussi la question N° 105)*	[ ]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	[ ]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*	[ ]
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)*	[ ] I [ ] II [ ] III [ ] IV
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	[ ]
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[ ] Oui [X] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24.05 **au** 22.06.2023

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. **Maître de l'ouvrage (*) :**

[_] 01 CFF
[_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
[_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
[_] 07 Swisscom
[_] 08 La Poste
[X] 10 Canton
[_] 11 Entreprise de droit public d'un canton
[_] 15 Commune
[_] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
[_] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
[_] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
[_] 23 Caisse maladie, SUVA
[_] 24 Banque, fond immobilier, holding financière
[_] 31 Usine d'électricité privée
[_] 32 Usine à gaz privée
[_] 33 Chemin de fer privé
[_] 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
[_] 42 Coopérative de logement
[_] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
[_] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
[_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
[_] 61 Particulier et hoirie
[_] 63 Organisation internationale, ambassade
[_] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	VENTURA, EMMANUEL	Raison sociale :	ETAT DE VAUD - DEIEP - DGIP
Adresse :	PLACE DE LA RIPONNE 10	Tél. :	021 316 73 00
NPA / Localité :	1014 LAUSANNE	E-mail :	info.dgip@vd.ch

21. **Direction des travaux (*) :**

Nom, Prénom :	TERRIN, FANNY	Raison sociale :	TB&DP ARCHITECTES ASSOCIES
Adresse :	RUE DU MAUPAS 8BIS	Tél. :	021 320 20 65
NPA / Localité :	1004 LAUSANNE	E-mail :	lausanne@tbdp.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) : [X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31. Type d'ouvrage (*) :

Approvisionnement en eau / énergie	[_] 11 Alimentation en eau
	[_] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
	[_] 14 Chauffage à distance
	[_] 19 Autre
Elimination des déchets	[_] 22 Ordures ménagères
	[_] 23 Autres déchets
Infrastructure routière, parking	[_] 34 Route, place de stationnement
	[_] 35 Parking couvert
Autre transport et communication	[_] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
	[_] 42 Constructions pour les bus et tramway
	[_] 43 Constructions pour la navigation
	[_] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
	[_] 49 Autres constructions vouées aux transports

Education, recherche, santé, loisirs, culture	[_] 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)
	[_] 52 Formation supérieure ou recherche
	[_] 53 Hôpital
	[_] 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
	[_] 55 Autre établissement de santé spécialisé
	[_] 56 Installation de loisirs et de tourisme
	[_] 57 Eglise et bâtiment à but religieux
	[_] 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
	[_] 59 Salles omnisports et salles de sport
Autres infrastructures	[_] 61 Aménagement de berges et barrages
	[_] 62 Constructions pour la défense nationale
	[_] 69 Autres infrastructures
	[_] 71 Maison individuelle à un logement, isolée
	[_] 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
	[_] 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
	[_] 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
	[_] 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
	[_] 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
	[_] 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	[X] 81 Construction agricole
	[_] 82 Construction sylvicole
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	[_] 91 Fabrique, usine, atelier
	[_] 92 Halle, dépôt, silo, citerne
	[_] 93 Bât. administratif, bureaux
	[_] 94 Bât. commercial, magasin
	[_] 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
	[_] 96 Autres hébergements de courte durée
	[_] 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

[_] 5 m [_] 10 m [X] 25 m [_] 50 m
[_] 100 m [_] 250 m [_] 500 m [_] 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) [X]
Dans un plan partiel d'affectation (PPA) [_]
Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) [_] Nom et/ou No de la zone : zone agricole et alpestre

36. Secteur de protection des eaux : [X] Au [_] üB *(Si zones S, cocher la question N° 115)*

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire [_]
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. [_] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

[_] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : [_] Réseau public [_] Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : [_] Existante [_] Projetée
Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères [_] Existant [_] Projeté
b) Différenciés [_] Existant [_] Projeté
c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs [_]

Suppression des barrières architecturales

43. [_] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées *(art. 36 et 37 RATC)*
[_] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. [_] Piscine démontable d'une saison à l'autre *(distribution de la directive DCPE 501 par la commune)*
[_] Piscine fixe *(voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)*

Déchets de chantier

50. [_] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. lien

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]				
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)				
62.	Surface bâtie [m²] (B)	125			125
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)				
	dont consacrée au logement [m²]				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m³]	436			436
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	237730			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	70000	CFC 1 à 5 [CHF]		102000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments		Avec logements	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	2		
Nb total de bâtiments démolis			

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total *(à reporter sous question N° 10)* *(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)*				
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos *(avec ou sans l'assistance électrique)*				

Demande de permis de construire (P) - 223173

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	3616
B3	N° ECA :	1523
B4	Rue/lieu (*) :	chemin de la Moille Ronde
B5	Dénomination du bâtiment :	rural saisonnier
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)
	Classe :	Bâtiments d'exploitation agricole
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	55
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	55
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²] : 55
B11	Cube SIA [m³] :	195
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	1

B13 Nombre total de logements après travaux (*) :

Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

B15 Système de chauffage (*) :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Pas de générateur de chaleur
- secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal)

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Aucune
- secondaire:

Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Pas de générateur de chaleur
- secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Aucune
- secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [ ] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)
Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture — Matériau, couleur :
Madriers en bois
Mode de couverture, couleur :
Anseilles

Type de fermeture : [ ] Stores [X] Volets

b) [ ] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. [ ] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45 a) Ascenseur, monte-charge : [ ] Electrique [ ] Hydraulique

b) Rampe/plate-forme ajustable : [ ] Electrique [ ] Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile : litres

d) [ ] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : [ ] Antenne collective [ ] Antenne extérieure [ ] Antenne intérieure

[ ] Parabole [ ] Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

		Informations complémentaires	Compétence M	Compétence ME	
	Isolation thermique				
48.	Qh (MJ/m².an) :	Informations complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :	Informations complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli		[ ]		
	b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli			[ ]	
	Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 **Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**				
	Surface de référence énergétique				
	SRE :	Informations complémentaires :			
465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation		[ ]		EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées			[ ]	EN 7
474.	Halles gonflables			[ ]	EN 8
	Installations techniques du bâtiment				
449.	Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées			[ ]	75
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)			[ ]	65A
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)			[ ]	65B
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)			[ ]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd			[ ]	
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables		[ ]		EN-VD 72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire		[ ]		EN 3
463.	Installation de ventilation			[ ]	EN 4
464.	Installation de réfrigération / humidification			[ ]	EN 5
466.	Installation de production d'électricité par combustible			[ ]	EN 9
475.	Résidences secondaires		[ ]		EN 3
	Divers				
470.	Installation de chauffage en plein air		[ ]		EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN			[ ]	
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²				
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage		[ ]		EN 12
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation			[ ]	EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)			[ ]	EN-VD 15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application			[ ]	
	Précisez l'article :				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
[_] Dans un plan cantonal d'affectation
[_] Dans un plan cantonal de protection *(sauf Lavaux)*

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) [X] Oui [_] Non

102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) [X] Oui [_] Non

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. [X] 66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). [_] 66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS) [_]

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection [_]

103. Dans l'aire forestière [_]

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt [_]

105. Le projet implique un défrichement de [m²] : [_] Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)

106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : [_] Oui [X] Non 43 - DN

Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels)

- Inondations (INO)	[_]	- Chutes de pierres et blocs (CPB)	[_]
- Laves torrentielles (LTO)	[_]	- Effondrements (EFF)	[_]
- Glissements de terrain permanents (GPP)	[_]	- Avalanches (AVA)	[_]
- Glissements de terrain spontanés (GSS)	[_]		

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dument signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
[_] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection [_]
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage [_]

110. Dans une région archéologique [_]

111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) [_]
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** [_] 53

b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. [_] 53

Procédure simplifiée

112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. [_] 53 B

b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). [_] 53 B

Logement d'utilité publique

112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) [_] 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB [_] Annexe
(rapport acoustique nécessaire)

114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit [_]

Protection des eaux				**Annexes**
115.	Zones S de protection des eaux *(autres secteurs, cocher la question N° 36)*		[ ]	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :			
	[ ] la rive d'un lac [ ] d'un cours d'eau à ciel ouvert [ ] d'un cours d'eau sous voûtage			
Gestion des eaux météoriques ***(surface de collecte supérieure à 50 m²)***				
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [ ]	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention *(voir la question N° 210)*	[ ]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) [ ]	Ouvrage d'infiltration	[ ]	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		[ ]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		[ ]	
Eaux usées				
121.	Evacuation sans passer par une STEP		[ ]	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		[ ]	
123.	Raccordement à la fosse à purin		[ ]	52
Réseaux routier et ferroviaire				
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		[ ]	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		[ ]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		[ ]	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire *(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)*		[ ]	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		[ ]	

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs				
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		[ ] [ ]	43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		[ ]	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		[ ]	51
Environnement				
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ **(EIE)**		[ ]	64
154.	Installations de production d'énergie **(EIE)** [ ] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [ ] Raffinerie de pétrole [ ] Installation géothermique *(plus de 5 MWth)* [ ] Installation thermique *(plus de 100 MWth)* [ ] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon			43, 64
Commerces, services				
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		[ ]	43
156.	Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale		[ ]	43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective *(sans les entrepôts et les parkings)* [ ] Inférieure à 2000 m² [ ] De 2000 à 5000 m² [ ] Supérieure à 5000 m² **(EIE)** [ ] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		[ ]	43
Métaux et machines				
158.	Métaux et machines [ ] Aciéries **(EIE)** [ ] Vieux métaux **(EIE)** [ ] Aluminium **(EIE)** [ ] Métaux non ferreux **(EIE)**		[ ]	43, 64

Bois			**Annexes**
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomérés **(EIE)** [_] Plus de 50'000 t/an de cellulose **(EIE)**	[_]	43, 64
Chimie			
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [_] Fabriques d'explosifs et de munitions **(EIE)** [_] Stockage de plus de 1000 t **(EIE)** [_] Transformation *(> de 5000 m² ou 10'000 t/an)***(EIE)** [_] Synthèse de produits	[_]	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[_]	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[_]	43, 64
Alimentation			
163.	Produits alimentaires	[_]	43
164.	Produits agro-alimentaires	[_]	43, 64
Autres matériaux			
165.	Arts graphiques	[_]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[_]	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[_]	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	[_]	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [_] Cimenteries **(EIE)** [_] Verreries (plus de 30'000 t/an) **(EIE)**	[_]	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges			
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	[_]	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[_]	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus de 500'000 m³ **(EIE)**		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives **(EIE)**	[_]	
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets			
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[_]	
204.	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Capacité supérieure à 1000 t/an **(EIE)**		43
205.	Déchiqueteurs de voitures **(EIE)**	[_]	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[_]	51
Surveillance des ouvrages de retenue			
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³ [_]	
		Retenue au dessus du terrain naturel [_]	
		Volume d'eau permanent m³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[X]	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[ ]	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [ ] Plus de 125 UGB *(hors étables d'alpage)* **(EIE)**	[ ]	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. *(Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)*	[ ]	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[ ]	
255.	Fosses à purin	[ ]	52
256.	Fumières	[ ]	
257.	Silos à fourrage	[ ]	43
258.	Installations de biogaz.	[ ]	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [ ] Capacité jusqu'à 5000 t/an [ ] Capacité supérieure à 5000 t/an **(EIE)**		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[ ]	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	[ ]	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	[ ]	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[ ]	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[ ]	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[ ]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[ ]	43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[ ]	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	[ ]	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	[ ]	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[ ]	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[ ]	43
Cimetières			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[ ]	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[ ]
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs **(EIE)**	[ ]
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives **(EIE)**	[ ]
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² **(EIE)**	[ ]
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² **(EIE)**	[ ]
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus **(EIE)**	[ ]
355.	Stands de tir [ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles **(EIE)**	

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	[_] eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	[_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[_]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[_]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[_]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour **(EIE)**	[_]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - *(joindre le préavis du Concordat des téléskis)* départ : / arrivée : /	[_]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[_]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43
365.	Places de jeux	[_]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	[_]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[_]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places *(intérieur, souterrain ou en toiture)*	[_]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) *(terrain ou bâtiment)*	[_]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[_]	64
404.	Garages professionnels	[_]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[_]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger *(incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)* [_] Plus de 50'000 m³ charbon **(EIE)** [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz **(EIE)** [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair **(EIE)**		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[_]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[_]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[_]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères *(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)*	[_]	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation *(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)*		Annexe
	Installation nouvelle	[_]	
	Modification d'installation existante	[_]	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) *(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)*	[_]	ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[_]	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW **(EIE)**	[_]	

Substances, produits et déchets spéciaux		Annexes
416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides **(EIE)** [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux **(EIE)** [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante **(EIE)**	[_]	
417. Entreprises avec micro-organismes	[_]	
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[_]	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454.	Construction d'un abri PCi	[_]	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[_]	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement **(EIE)** *(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)*	[_]	Annexe
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape *(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)*	[_]	

G. ANNEXES

90. **a) Plans**

Plan de situation *(échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000)* établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)	[X]
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie *(échelle 1:100 ou 1:50)*	[X]
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	[_]
Plans des canalisations d'eau et égouts *(eaux claires et eaux usées)*	[_]
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé	[X]
Dessins de toutes les façades	[_]

En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.

90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**

(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé M	Demandé ME	Fourni
Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	2
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2

91. **Documents**

	Comm.	CAMAC	Fourni
Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]
Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire [_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage	2	0	
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[_]
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[_]
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[_]
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[_]
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[_]
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[_]
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[_]
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[_]
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[_]
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[_]
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[_]
Concept de gestion des sols	2	0	[_]
Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[_]
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[_]

92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**

Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[_]
Préavis du Concordat des téleskis	2	0	[_]
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[_]
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]

Demande de permis de construire (P) - 223173

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Lausanne, le 24.04.2023

Propriétaire(s) : Prom. acquéreur(s) : Droit distinct - permanent : Auteur des plans :

Destinataire des factures (*) *(publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)*
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	TARCHINI	Prénom :	SONIA
Raison sociale :	ETAT DE VAUD	Tél. :	021 316 00 45
Adresse (*) :	PLACE DE LA RIPONNE 10	E-mail :	sonia.tarchini@vd.ch
N° postal (*) :	1014	Localité :	LAUSANNE ADM CANTV

Lieu, date et signature (*) : Lausanne, 24.04.2023

ETAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
Emmanuel Ventura, Architecte cantonal
04.05.23

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur bénéficiaire, d'un droit distinct et permanent ou l'auteur des plans. **Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune.** Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24.05 **au** 22.06.2023

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Didier Dupertuis Tél. (*) : 024 492 00 23 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

POLICE DES CONSTRUCTIONS

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le jeudi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le mardi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.

Résultat de l'enquête publique
Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !
DIT CAMAC
Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 223173

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	STAFFONI, MICHEL	RAISON SOCIALE :	ETAT DE VAUD - DEIEP - DGIP
Adresse :	PLACE DE LA RIPONNE 10		
Tél. :	021 316 73 00	E-mail :	info.dgip@vd.ch
NPA :	1014	LOCALITE :	LAUSANNE ADM CANT VD

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	TERRIN, FANNY	RAISON SOCIALE :	TB&DP ARCHITECTES ASSOCIES
Adresse :	rue du Maupas 8bis		
Tél. :	021 320 20 65	E-mail :	lausanne@tbdp.ch
NPA :	1004	LOCALITE :	LAUSANNE

Demande de permis de construire (P) - 223173

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	3616
B3	N° ECA :	1526
B4	Rue/lieu (*) :	chemin de la Moille Ronde
B5	Dénomination du bâtiment :	chalet d'alpage
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment à affectation mixte (principalement activité y compris EMS, hôtels etc..)
	Classe :	Bâtiments d'exploitation agricole
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	70
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²] :
B11	Cube SIA [m³] :	241
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	2

B13 Nombre total de logements après travaux (*) :

Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	1	Nb 3 pce :
Nb 4 pce :	Nb 5 pce :		Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

B15 Système de chauffage (*) :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Pas de générateur de chaleur
- secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal)

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Aucune
- secondaire:

Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Pas de générateur de chaleur
- secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
Aucune
- secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [ ] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)
Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

Demande de permis de construire (P) - 223173

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture — Matériau, couleur :
Madriers en bois
Mode de couverture, couleur :
Anseilles

Type de fermeture : [ ] Stores [X] Volets

b) [ ] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. [ ] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45 a) Ascenseur, monte-charge : [ ] Electrique [ ] Hydraulique

b) Rampe/plate-forme ajustable : [ ] Electrique [ ] Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile : litres

d) [ ] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : [ ] Antenne collective [ ] Antenne extérieure [ ] Antenne intérieure

[ ] Parabole [ ] Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)
Isolation thermique

			Compétence M	Compétence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :	Informations complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :	Informations complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli		[ ]		
	b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli			[ ]	
	Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 **Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**				
	Surface de référence énergétique				
	SRE :	Informations complémentaires :			
465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation		[ ]		EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées			[ ]	EN 7
474.	Halles gonflables			[ ]	EN 8

Installations techniques du bâtiment

449.	Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées		[ ]	75
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)		[ ]	65A
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)		[ ]	65B
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)		[ ]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd		[ ]	
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	[ ]		EN-VD 72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	[ ]		EN 3
463.	Installation de ventilation		[ ]	EN 4
464.	Installation de réfrigération / humidification		[ ]	EN 5
466.	Installation de production d'électricité par combustible		[ ]	EN 9
475.	Résidences secondaires	[ ]		EN 3

Divers

470.	Installation de chauffage en plein air	[ ]		EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN		[ ]	
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²			
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	[ ]		EN 12
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation		[ ]	EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)		[ ]	EN-VD 15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application		[ ]	
	Précisez l'article :			

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN